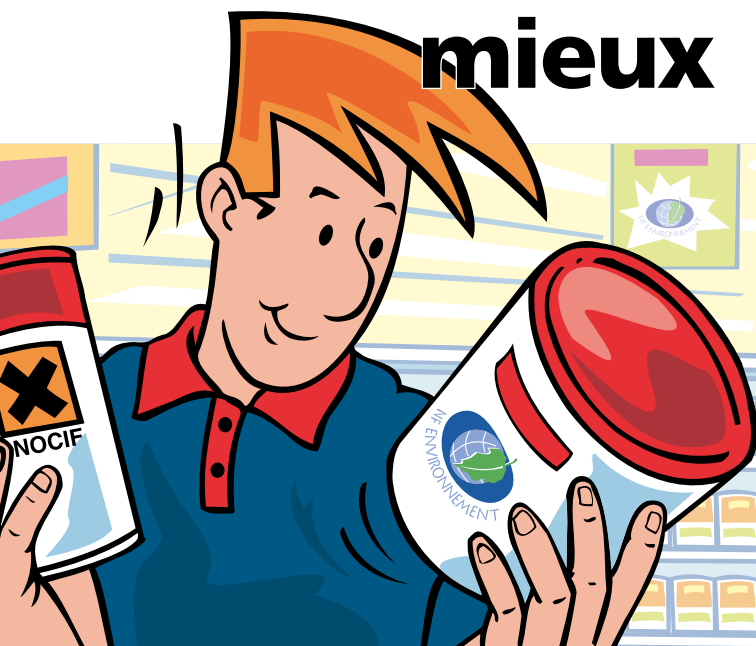


ECONOMIES D'ENERGIE
FAISONS VITE
ÇA CHAUFFE

Devenir éco-consommateur,
**acheter et
consommer
mieux**



LES ACTES D'ACHAT



Éco-consommateur tous les jours

■ Pour repeindre le salon, je peux choisir une peinture avec l'écolabel français « NF Environnement » : l'écolabel me garantit sa qualité et ses caractéristiques


■ Je dois acheter du papier « essuie-tout » pour la maison et le bureau, je vais choisir celui avec l'écolabel européen.

■ Ce réfrigérateur consomme moins d'électricité que les autres. C'est facile à voir avec l'étiquette-énergie. Je ferai donc des économies tous les jours !

■ Choisir des fruits et des légumes locaux et de saison, c'est limiter la consommation d'énergie liée à leur transport et au chauffage des serres.

■ Cet emballage est en plastique recyclable. Sera-t-il recyclé ou est-il juste recyclable ?





■ Regarde ce bonnet
et cette écharpe :
ils ont l'air bien chauds,
les couleurs sont sympas !
Et tu sais quoi ?
Ils sont fabriqués à partir...
de bouteilles d'eau minérale.

■ Un si grand emballage
pour ce stylo,
est-ce bien utile ?

■ Un sac de 1 kg de riz,
c'est mieux que 2 boîtes
de 500 g : ça fera moins
d'emballage.

■ Je préfère utiliser
une lessive concentrée :
il y a moins d'emballage
et cela fera moins
de rejets polluants.

■ À la réflexion, je ne crois
pas que ce stylo-montre-
boussole-calendrier
me servira énormément.

■ J'ai relu la fiche
d'information
de notre future voiture :
elle consomme moins
d'énergie au kilomètre
et elle émet également
moins de gaz à effet de
serre dans l'atmosphère !

Devenir éco-consommateur, acheter et consommer mieux

SOMMAIRE

- Éco-consommateur tous les jours 2
- Comment acheter et consommer mieux 5
- Chaque produit suit un parcours 6
- Pour choisir : logos, labels et étiquettes 8
- Soyez à l'affut des bonnes pistes 17
- Dès l'origine du produit, des pistes d'amélioration 20
- En finir avec les préjugés 21
- Après l'achat, l'utilisation 23
- Dernière étape, la poubelle 24
- Un défi à relever : faire évoluer l'offre 26
- En résumé 27
- L'ADEME 28

GLOSSAIRE

Impacts environnementaux : tout ce qui dégrade notre environnement, soit en utilisant des ressources non renouvelables (pétrole, charbon, plastiques, etc.), soit en entraînant des rejets néfastes (déchets, pollution de l'air, de l'eau et des sols).

Éco-produit : tout produit qui génère moins d'impacts sur l'environnement tout au long de son cycle de vie et qui conserve ses performances lors de son utilisation.

Écolabel : marque officielle de reconnaissance de la qualité écologique des produits. Elle offre une double garantie : la qualité d'usage du produit et la limitation de ses impacts sur l'environnement (NF Environnement, Écolabel européen).

AFNOR CERTIFICATION : organisme chargé par les pouvoirs publics de développer et de gérer en France les écolabels officiels.

Auto-déclarations environnementales : labels, logos et autres déclarations environnementales issues d'initiatives privées d'entreprises, de groupements d'entreprises ou d'associations et émises sous leur propre responsabilité (par exemple, produit « rechargeable », « recyclable », « biodégradable », etc.).

Comment acheter et consommer mieux

Tous les produits de consommation ont des impacts sur l'environnement. Tout produit a besoin de matières premières et d'énergie pour être fabriqué. Tout produit doit être emballé et transporté. Même s'il est plusieurs fois recyclé, tout produit ou emballage deviendra un jour un déchet.

Mais certains d'entre eux, les **éco-produits**, sont plus respectueux de l'environnement que d'autres tout en conservant leurs qualités.

Agissez : vous pouvez limiter vos impacts sur l'environnement :

- par vos choix, en sélectionnant des éco-produits ;
- par vos comportements, en utilisant mieux vos produits ;
- par votre implication, en triant les emballages et les produits usagés pour qu'ils soient valorisés.

Comment identifier ces éco-produits ? Comment faire les bons choix ? Que signifient exactement les déclarations et les logos écologiques sur les produits ? Quels sont les points de repère à utiliser ? Ces éco-produits sont-ils forcément plus chers ? Plus respectueux de l'environnement ? Aussi performants ? Comment agir à votre niveau pour faire changer les choses ?

Pour vous y retrouver et pouvoir passer à l'action, plusieurs solutions s'offrent à vous : découvrez-les dans ce guide.

Chaque produit suit un parcours

Le cycle de vie d'un produit, qu'est-ce-que c'est ?

Le cycle de vie d'un produit, c'est tout ce qui se passe entre la conception et l'élimination ou la valorisation du produit à la fin de sa vie : depuis l'extraction des matériaux qui le constituent jusqu'à son élimination, en passant par sa fabrication, sa distribution, son achat et son utilisation.

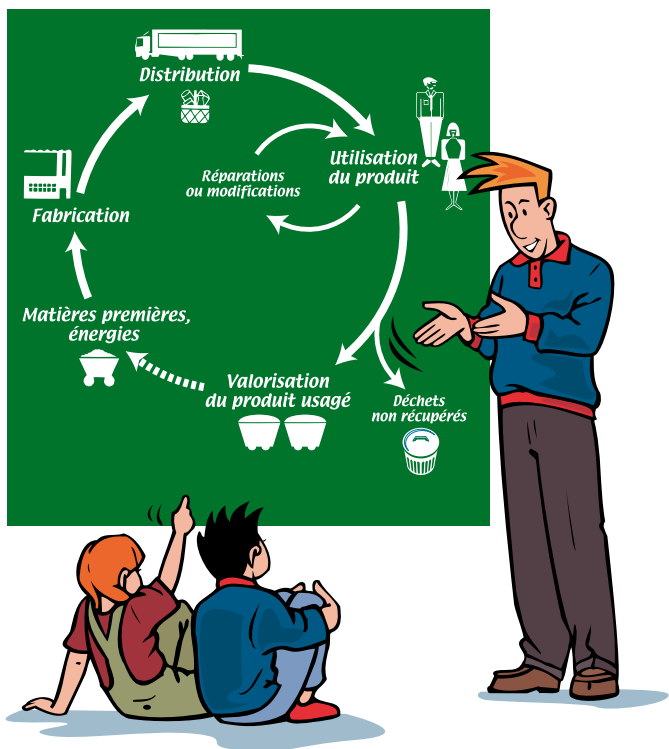
À chacune de ces étapes, tout produit peut générer des impacts sur l'environnement : épuisement des matières premières, consommation d'énergie, pollution de l'air, de l'eau, des sols, production de déchets.



*Achat, tri, recyclage, produit
recyclé : quelques étapes du
cycle de vie d'un produit.*

Encourager une diminution des impacts des produits sur l'environnement, tout au long de leur cycle de vie, c'est primordial.

Dans ce processus, le consommateur est un maillon essentiel. Depuis sa décision d'achat jusqu'à la fin de vie du produit, il peut agir pour contribuer à la qualité de l'environnement : être « éco-consommateur », cela commence dans un magasin, se poursuit à la maison ou sur le lieu de travail, et continue devant une poubelle et des bacs de tri.



Éco-produits et éco-conception

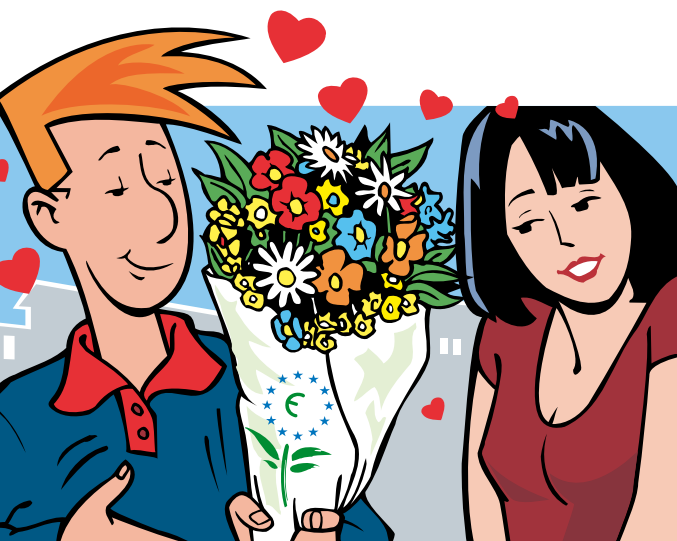
Lorsque les industriels intègrent l'environnement dès la conception des produits pour créer des éco-produits, on parle d'éco-conception.

L'éco-consommateur, quand il choisit d'acheter des éco-produits, encourage les efforts d'éco-conception réalisés par les industriels.

pour choisir : logos, labels et étiquettes

Pour l'éco-consommateur, tout commence au moment de l'achat : comment reconnaître les produits qui minimisent leurs impacts sur l'environnement tout en conservant leurs performances ?

Un premier réflexe : lire les étiquettes. Les déclarations environnementales peuvent vous aider. Mais voilà ! Écolabels, labels verts, etc. : à quels repères faire confiance ? Pour se retrouver dans ce labyrinthe, un petit décodage de la signalisation s'impose.



Logos et labels, que disent-ils ?

Les logos ou déclarations écologiques concernent le produit que vous achetez, ou son emballage, ou même les deux. Ils vous renseignent généralement sur un aspect environnemental particulier, spécifique d'une étape du cycle de vie : l'emballage est recyclable, le produit est biodégradable, sa consommation d'énergie est faible...

Mais ils peuvent aussi indiquer que le souci de préserver au mieux l'environnement a été pris en compte pour les différents impacts et sur l'ensemble du cycle de vie du produit. C'est le meilleur des cas : on est ainsi assuré qu'une amélioration isolée n'a pas des répercussions négatives par ailleurs.

Les écolabels officiels sont conçus sur ce modèle.

Les écolabels officiels, la double garantie

Mis en place par les Pouvoirs publics,
**ils vous garantissent à la fois la qualité
d'usage d'un produit et ses caractéristiques
écologiques.**

En France, l'AFNOR CERTIFICATION en délivre deux, à la demande des industriels intéressés :
l'**écolabel français** (marque **NF Environnement**)
et l'**écolabel européen**.



Pour obtenir un écolabel, les produits doivent être conformes aux critères d'écolabellisation, spécifiques à chaque catégorie de produits. Ils prennent en compte le cycle de vie du produit et différents types d'impacts environnementaux. Le respect des critères est certifié par un **contrôle indépendant**.

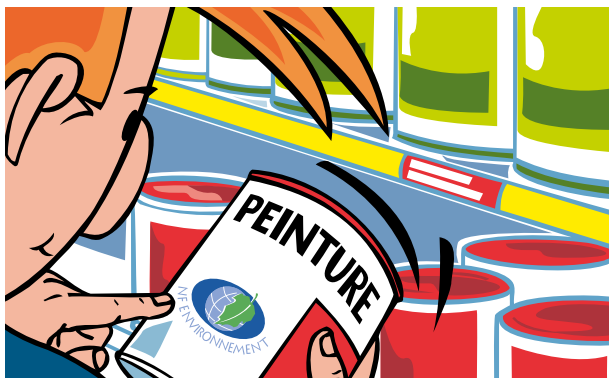
Des produits de grande consommation sont déjà écolabellisés et chaque année, de nouvelles catégories viennent s'ajouter à la liste. En faisant savoir à vos commerçants que vous êtes demandeurs, l'offre augmentera progressivement.

Les écolabels officiels sont révisés tous les trois ans pour tenir compte des progrès technologiques

Catégories de produits et écolabels

Nettoyage	<ul style="list-style-type: none"> - Nettoyants multi-usages et nettoyants pour sanitaires - Détergents pour lave-vaisselle - Liquide-vaisselle - Détergents pour textiles - Savons, shampooings et après-shampooings 	<ul style="list-style-type: none"> - Auxiliaires mécaniques de lavage
Appareils électriques et électroniques	<ul style="list-style-type: none"> - Lave vaisselle - Ampoules et tubes électriques - Ordinateurs personnels - Ordinateurs portables - Réfrigérateurs/congérateurs - Télévisions - Aspirateurs - Lave linge 	<ul style="list-style-type: none"> - Cafetières électriques
Papeterie	<ul style="list-style-type: none"> - Papier graphique et papier pour photocopie - Papiers absorbants et papiers-toilette 	<ul style="list-style-type: none"> - Enveloppes et pochettes postales - Cahiers - Colles de papeterie - Cartouches d'impression laser - Articles d'écriture
Équipement de la maison et jardinage	<ul style="list-style-type: none"> - Matelas - Revêtements de sols durs - Peintures intérieures et vernis - Amendements organiques - Supports de culture 	<ul style="list-style-type: none"> - Peintures, vernis et produits connexes - Colorants universels pour peintures - Profils de décoration et d'aménagement - Colles pour revêtement de sols - Filtres à café - Sacs cabas - Sacs poubelle - Litières pour chat - Composteurs individuels de jardin - Sacs de sortie de caisse - Mobilier
Habillement	<ul style="list-style-type: none"> - Produits textiles - Articles chaussants 	
Lubrifiants	<ul style="list-style-type: none"> - Lubrifiants 	<ul style="list-style-type: none"> - Lubrifiants pour chaîne de tronçonneuse
Produits à usage professionnel		<ul style="list-style-type: none"> - Produits de signalisation routière - Blocs d'éclairage de sécurité - Absorbants tous liquides utilisables sur sols
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - Hébergement touristique (hôtels, gîtes, etc.) - Campings 	
Réparation automobile		<ul style="list-style-type: none"> - Rénovation de pièces, organes, équipements automobiles

Pour obtenir la liste complète actualisée des produits écolabellisés :
www.marque-nf.com ; www.eco-label.com/french
 ou écrivez à : certification@afnor.fr



Dans d'autres pays aussi...

Des écolabels officiels ont été mis en place par exemple en Allemagne (« Ange Bleu »), dans les pays nordiques (« Cygne Blanc »), au Canada (« Choix Environnemental »)...



Ange Bleu



Cygne Blanc



Choix
Environnemental

Les étiquettes-énergie, une garantie de sobriété énergétique

Mises en place par la Communauté européenne depuis 1995, elles vous guident et vous signalent les appareils électroménagers et les ampoules économes*.

Les classes A ou B rassemblent ceux qui offriront les meilleures performances en matière d'économies d'énergie. Ces différences de consommation sont loin d'être négligeables : la consommation électrique des appareils électroménagers peut varier du simple au quintuple. À chaque renouvellement des appareils, cela vaut la peine de s'en soucier.

* vous trouverez les étiquettes-énergie sur les ampoules, les réfrigérateurs, les congélateurs, les lave-linge, les lave-vaisselle, les sèche-linge, les fours. Aucun sèche-linge ne bénéficie d'une classe A ou B, car ce sont des appareils très gourmands en énergie.

Cette information est spécifique d'un aspect du cycle de vie des appareils : leur consommation lors de l'utilisation.

En plus de vous renseigner sur les performances énergétiques de l'appareil, les étiquettes-énergie vous précisent ses caractéristiques (volume de stockage pour un réfrigérateur ou un congélateur, efficacité de lavage, d'essorage, capacité et consommation d'eau pour un lave linge, niveau de bruit lorsque l'appareil fonctionne, etc.).



Les voitures : le « car labelling »

Lors de l'achat d'une voiture, il est possible de comparer les consommations énergétiques et les émissions de CO₂ des différents véhicules d'une même puissance. Consommer moins d'essence, c'est aussi produire moins de gaz à effet de serre.

Ces informations sont disponibles chez le vendeur ou sur le site de l'ADEME www.ademe.fr/carlabelling.

La gestion durable des forêts

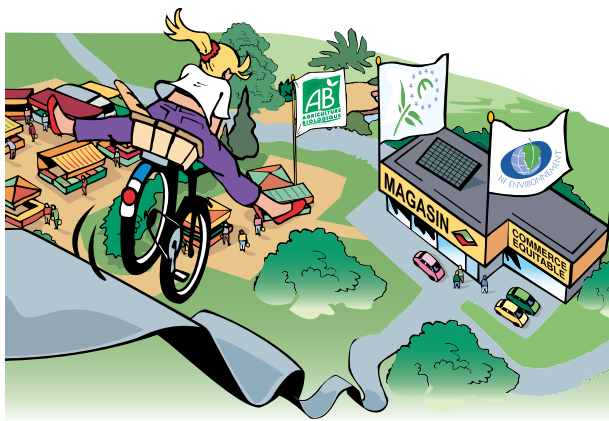
Différentes initiatives tendent à garantir que les produits à base de bois soient issus de forêts gérées durablement. Les deux initiatives les plus connues sont celles du FSC (Forest Stewardship Council) et du PEFC (Pan European Forest Certification).

Pour les meubles, pensez aussi aux écolabels, qui prennent en compte leur cycle de vie depuis les matériaux qui les composent jusqu'à leur recyclage ou leur élimination.

Le commerce équitable

L'objectif du commerce équitable est notamment d'assurer une juste rémunération du travail des producteurs et artisans les plus défavorisés et de garantir le respect des droits fondamentaux des personnes (refus de l'exploitation des enfants, du travail forcé, de l'esclavage, etc.).

Le **prix minimum garanti** permet de couvrir les coûts d'une production durable ainsi que le versement de la prime de développement pour la création d'écoles, de centres de santé, pour l'achat de terres, etc.



Des réseaux se développent : FLO (Fair Trade Labelling Organization), IFAT (International Fair Trade Association, EFTA (European Fair Trade Association), STEP, etc. Certaines de ces organisations ou leurs membres délivrent des labels qui vous garantissent des produits ou des structures répondant aux standards internationaux du **commerce équitable** : par exemple Max Havelaar pour des produits surtout alimentaires (café, thé, sucre, etc.) ou STEP pour des organismes du secteur textile...



Pour plus d'informations, consultez le site www.commerceequitable.org

L'agriculture biologique et la marque AB

L'agriculture biologique constitue un mode de production soucieux du respect des équilibres naturels (absence de pesticides, d'engrais chimiques, d'OGM, limitation des intrants, etc.) dont les exigences sont définies dans la réglementation européenne sur l'agriculture biologique. Par ailleurs, ce mode de production favorise la biodiversité et la vie des sols, l'économie d'énergie fossile, la création d'emplois...

La mention d'un organisme certificateur agréé par les Pouvoirs publics vous garantit qu'un produit est « issu de l'agriculture biologique » et composé d'au moins 95 % d'ingrédients issus de ce mode de production. Il existe un logo européen pour les produits biologiques. En France, la marque AB est plus exigeante que la seule réglementation européenne. Seuls les produits alimentaires peuvent bénéficier de ces deux certifications.



logo européen
pour les produits
biologiques



Il existe aussi des textiles en coton issu de l'agriculture biologique. La culture de ce coton consomme moins d'eau et utilise moins de pesticides que la culture traditionnelle, très polluante : le coton occupe 4% des surfaces agricoles mondiales mais consomme 25% des pesticides.



Les «labels» privés individuels et auto-déclarations

Les auto-déclarations comprennent les labels privés¹, les logos et autres déclarations environnementales volontaires sous la responsabilité des entreprises. Des règles de bonne pratique existent à leur sujet. Elles visent à éviter les dérives de nature à induire en erreur les consommateurs.

On retrouve ces règles dans les 14 recommandations formulées par le Bureau de vérification de la publicité en matière d'argumentaire écologique, pour éviter dérives mensongères et allégations imprécises, et dans une norme internationale (norme ISO 14 021).

Cette norme conduira à privilégier les déclarations précises, claires et vérifiables.

1 : «Monoprix Vert», «Carrefour Agir», «Maison Verte», «Chouchoutons notre planète» des 3 Suisses sont des labels privés individuels.

Le logo du recyclage : l'anneau de Möbius

Selon la norme ISO 14 021, l'anneau de Möbius est le symbole du recyclage.



Cette représentation du logo de Möbius signifie : « ce produit ou cet emballage est **recyclable** ».

Les produits qui l'arborent, ou leur emballage, sont **recyclables**. Mais attention, ils seront effectivement **recyclés** :

- si le système de collecte ou la filière de recyclage existent ;
- si vous respectez les consignes de tri.



Celle-ci signifie : « ce produit ou cet emballage contient 65 % de matières **recyclées** ».

Les petits mots en «-able»

Quelle est la différence entre « recyclable » et « recyclé » ? Ou entre « biodégradable » et « biodégradé » ?

Le premier est une possibilité future («-able») et le second est une réalité («-é»). Bref, tout réside dans la nuance entre « réalisable » et « réalisé » !

Et bientôt un affichage environnemental

Le Grenelle Environnement demande que les produits comportent des informations quantitatives sur les impacts que leur cycle de vie a générés sur l'environnement. Progressivement va apparaître en magasin, sur les produits, un affichage des émissions de CO₂, des consommations d'eau ou de matières liées à un produit. Cela donnera de nouveaux éléments de comparaison aux acheteurs.

Ne pas se laisser induire en erreur

■ **Certaines auto-déclarations environnementales** délivrent un message «écologique» sans fondement ou jouent sur une ambiguïté trompeuse :

- attention aux logos dont on ne connaît pas l'origine, accompagnés d'allégations vagues, imprécises, voire fantaisistes ;



- veiller à ce qu'un soi-disant logo environnemental ne fasse pas simplement état d'une obligation réglementaire que tous les producteurs doivent suivre. Si la déclaration environnementale ne correspond pas à un avantage environnemental effectif et spécifique du produit qui la porte, elle ne permet pas d'orienter les choix lors des achats. De telles déclarations risquent d'induire les consommateurs en erreur. Elles ne devraient donc pas figurer sur les produits.



■ **D'autres logos**, du fait de leur apparence graphique, peuvent être perçus à tort comme étant des déclarations environnementales. Ils n'indiquent pourtant pas un avantage écologique spécifique du produit ou de son emballage. Ils sont sans lien direct avec des préoccupations d'achat «écologique» :

- **le point-vert** signale que le producteur contribue financièrement à un dispositif (Éco-Emballages ou Adelphe) aidant les communes à développer des collectes sélectives des déchets d'emballage pour les valoriser. Il ne présume donc pas du recyclage effectif du produit qui le porte. On le trouve sur la quasi-totalité de nos emballages.



- **les symboles d'identification des matériaux** servent à identifier les matériaux lors du tri des produits usagés et de leurs emballages en vue d'en favoriser le recyclage. Ils ne présument donc pas du recyclage effectif du produit qui les porte.



Aluminium



Acier



PE - HD

Polyéthylène
haute densité

... etc.

soyez à l'affût des bonnes pistes

Pour trouver le bon produit, le premier réflexe est de lire les étiquettes. Cherchez les déclarations environnementales et privilégiez, quand c'est possible, celles qui vous garantissent des informations écologiques fiables (écolabels, étiquettes-énergie, etc.).

D'autres bons réflexes peuvent également vous servir à faire des choix éclairés et à devenir éco-consommateurs. Ils consistent à :

- privilégier certains critères de choix en fonction des produits ;
- penser au cycle de vie des produits.

Utilisation de matériaux recyclés ? Produit recyclable ? Volume de l'emballage ? Consommation d'énergie ? Biodégradabilité ? Réparabilité ?...

En fonction du type de produit que vous achetez (table, cafetière, etc.), certaines caractéristiques environnementales sont à privilégier comme critères de choix écologiques.

Et au-delà de l'achat d'un produit, son utilisation et la manière dont on s'en débarrassera sont tout aussi importantes. Retrouvez dans les pages suivantes les petits trucs pour prendre les bonnes pistes... et y rester.



Dix réflexes à acquérir...

- 1- Évaluez votre besoin
- 2- Évaluez bien vos achats
- 3- Privilégiez les éco-produits
- 4- Achetez des services plutôt que des produits
- 5- Respectez les doses, utiliser les produits jetables avec parcimonie
- 6- Achetez à proximité
- 7- Préférez les cabas ou les paniers pour faire vos courses
- 8- Choisissez les produits les moins emballés
- 9- Achetez des produits recyclés
- 10- Réparez, ne jetez pas



Limitez les emballages en privilégiant l'achat de produits en vrac.



Pour plus d'informations, consultez le dossier éco-consommation sur le site de l'ADEME www.ademe.fr/eco-consommation

Pour les produits achetés très souvent

Pour les aliments, la lessive..., prenez notamment en compte **les quantités d'emballages utilisées**, qui deviennent vite considérables.

Le tiers des déchets ménagers sont des emballages : la réduction de leur quantité peut donc être très bénéfique.

Pour parvenir à les réduire, évitez les emballages et les sur-emballages inutiles. Privilégiez les produits en vrac ou concentrés, les emballages en matériaux renouvelables et/ou recyclables, etc.

Pour les produits qui servent longtemps

L'emballage a comparativement moins d'importance. Privilégiez plutôt :

- la **durabilité** (durée de vie) pour les biens d'équipements ne consommant ni eau ni énergie durant leur utilisation (mobilier, etc.). Choisissez des produits **robustes** (grâce aux marques de qualité) ou **réparables** (dont les pièces détachées sont disponibles) ;
- les **consommations** d'énergie voire d'eau pour l'électroménager, les ampoules électriques, la tondeuse à gazon. Orientez-vous vers les appareils les plus **économés**.
- la **rechargeabilité**. De plus en plus de produits présentent une structure qui peut durer et peuvent être réapprovisionnés grâce à des recharges adéquates.

Un peu de bon sens !

- Si vous achetez un produit
 - durable**, gardez-le plus longtemps,
 - réparable**, réparez-le,
 - rechargeable**, rechargez-le.
- Il est prudent de **se méfier des coups de cœur** pour un produit très « mode ». Le sera-t-il encore l'année prochaine ? Si ce n'est pas le cas, la tentation sera forte de le remplacer, alors qu'il pourrait encore servir.
- Et quand vous faites vos courses, **allez le plus près possible** : en utilisant votre voiture, vous augmentez les émissions de CO₂, principales responsables de l'accroissement de l'effet de serre.

dès l'origine du produit des pistes d'amélioration

Matières premières : limiter l'utilisation des matières non renouvelables

C'est une action à votre portée :

- en privilégiant des **produits fabriqués à partir de matériaux recyclés ou recyclables** qui pourront redevenir une nouvelle matière première ;
- en favorisant les **produits à base de matières renouvelables**. Pour l'achat d'un produit en bois, choisissez les essences abondantes et les produits issus de forêts gérées durablement.

Ne négligez pas la réduction à la source !

Évitez les produits jetables ou les emballages surdimensionnés. Préférez les éco-recharges, les produits concentrés, les produits réutilisables, un panier ou un sac cabas plutôt que des sacs à usage unique... Moins d'emballages, c'est moins de matières premières consommées, moins de transports et moins de déchets.

Transports : diminuer les volumes transportés, assouplir les délais de livraison

Ceci permet de limiter les impacts importants que les transports génèrent sur l'environnement. Agissez dans ce sens en choisissant :

- des **produits de nettoyage** (produits lessiviels, savons) **concentrés ou solides** afin de diminuer leur volume et donc le nombre de camions nécessaires à leur transport ;
- des **délais de livraison souples** afin de permettre aux distributeurs d'optimiser leur logistique et le remplissage de leurs camions : le «48 h chrono», c'est plus de camions sur les routes. Alors, est-ce vraiment si urgent ?



La plupart des marchandises transite par camions. Ceci génère des impacts importants sur l'environnement : préférer des délais raisonnables peut concourir à l'utilisation de modes de transport moins polluants (rail, péniches,...).

en finir avec les préjugés

Les éco-produits : pas si chers !

Les éco-produits sont-ils plus chers ?

- souvent, les éco-produits non alimentaires ne sont pas plus chers. Ils réduisent la quantité de matière qu'ils utilisent et donc les coûts ;
- si le produit est de **meilleure qualité** et dure plus longtemps, cela évitera d'avoir à le changer rapidement ;
- s'il est **économique à l'usage** (lampes fluocompactes, appareils électroménagers économes...), sa rentabilité à moyen ou long terme compense son prix d'achat plus élevé ;



Une ampoule fluocompacte coûte plus cher qu'une ampoule à incandescence : environ 4 € pièce pour la première, environ 0,5 € pièce pour la seconde. Mais compte tenu des meilleures performances des ampoules fluocompactes (plus économes en énergie et d'une durée de vie en moyenne 5 fois plus longue), sur 5 ans le coût global d'une lampe équipée d'une ampoule fluocompacte ne sera que de 12 € au lieu de 45 € avec des ampoules classiques.

- et s'il est plus cher parce que la demande est encore faible, c'est en le choisissant que l'on contribuera à développer le marché et à faire baisser les prix.

Performances : ni trop, ni trop peu

Bien définir ses besoins avant d'acheter évite de payer pour une «sur-performance» inutile : un tracteur est superflu pour tondre une petite pelouse. Des qualités dont on n'a pas besoin ne sont plus des qualités.

Par ailleurs, **un produit «écologique» de mauvaise qualité n'est pas un éco-produit** : s'il ne répond pas à ce que le consommateur attend de lui, c'est un achat inutile, source de gaspillages.

L'achat du produit est-il indispensable ? Par exemple, si l'appareil à raclette ou la perceuse sont destinés à servir une ou deux fois par an, n'est-il pas préférable de les louer en cas de besoin ?

après l'achat, l'utilisation

Une étape à franchir avec succès

L'utilisation fait aussi partie du cycle de vie du produit. Le comportement du consommateur à cet égard est aussi important que les efforts des concepteurs et des différents acteurs intervenant à d'autres étapes du cycle (industriels, distributeurs, professionnels de la collecte et de la valorisation en fin de vie).

En débranchant votre ordinateur portable après extinction ou votre chargeur de téléphone une fois celui-ci chargé, vous pouvez limiter considérablement leur consommation d'énergie.

Lire les modes d'emploi des produits donne des informations précises sur leurs conditions d'utilisation, leur nocivité éventuelle, les précautions à prendre pour les faire durer plus longtemps, les erreurs à éviter afin de les garder en état de marche.

Respecter les doses conseillées permet d'obtenir un résultat optimal en faisant des économies. Pour un produit plus efficace ou plus concentré, il faut réduire les doses utilisées.

Entretien régulièrement (ou faire entretenir par un spécialiste) les matériels qui en ont besoin diminue les risques de panne et prolonge leur durée de vie.



Pour en savoir plus, consultez le guide pratique de l'ADEME « Les équipements électriques », n°3690.



dernière étape : la poubelle



Grâce au tri des déchets, le consommateur peut également diminuer les impacts des produits sur l'environnement et poursuivre les efforts réalisés aux étapes précédentes... En recyclant, il peut même devenir un producteur de nouvelles matières premières !



Pour en savoir plus, consultez les guides pratiques de L'ADEME

- *Les déchets des ménages, n°3683*
- *Le compostage domestique, n°6066*
- *Les déchets dangereux des ménages, n°6288*

Le cas particulier du recyclage

Le recyclage évite que certains produits ne finissent dans une décharge ou un incinérateur. Après un traitement approprié, les déchets serviront de **matières premières** pour fabriquer de nouveaux produits.

Vous pouvez donc agir **en choisissant des produits ou des emballages recyclables**.

Mais pour que le recyclage fonctionne, il faut qu'il existe des **débouchés commerciaux pour les produits recyclés**.

Ainsi, rien ne sert d'acheter du recyclable si vous n'achetez pas aussi du recyclé afin de boucler la boucle.

Le recyclage est une des solutions pour réduire le problème des déchets, mais il peut également, selon les matériaux (verre, plastique, papier, acier, aluminium, etc.), présenter d'autres intérêts : diminution de l'énergie nécessaire pour fabriquer de nouveaux produits, diminution des pollutions de l'air ou de l'eau...

Du bon usage du tri des déchets...

Respecter les consignes de tri est une condition essentielle pour que la collecte sélective fonctionne et que le recyclage soit possible :

- pour le **verre, le métal, les plastiques, le papier**, les circuits sont bien en place et le recyclage donne naissance à de nouveaux produits performants : avec le verre recyclé, on fabrique de nouvelles bouteilles, avec du papier recyclé, des journaux, avec le plastique recyclé, des tuyaux et même des pull-over, et avec le métal de nouveaux emballages.
- **les déchets organiques** de la maison, compostés, pourront venir enrichir les sols. Dans certaines communes se met en place une collecte pour ce type de déchets. Composter dans votre jardin, c'est possible. Et il existe des composteurs « NF Environnement ».

Votre poubelle...

n'est pas une poubelle !

Certains produits de consommation sont polluants, toxiques ou dangereux. Leurs déchets nécessitent un traitement particulier. Respectez quelques consignes simples pour vous en débarrasser :

- faites régulièrement un tour à la déchèterie. C'est là, dans des conteneurs appropriés, et **non dans les poubelle ou les égouts**, que doivent se retrouver les différents déchets dangereux tels les **piles usagées**, les **lampes basse consommation**, les **peintures et solvants**, les **déchets liés à la voiture**, les **déchets amiantés**, les **produits phytosanitaires** et leurs **emballages** ;

Il existe aussi d'autres points de collecte pour ces déchets dangereux : certains garagistes récupèrent les huiles, les batteries et les pneus, des grandes surfaces installent des bacs pour les piles usagées, certaines collectivités ont mis en place des réseaux de ramassage par camions.

- rapportez les **médicaments** non utilisés et leurs emballages à votre pharmacie.



un défi à relever : faire évoluer l'offre

Des consommateurs exigeants

Éco-consommer, c'est être actif face au produit, au commerçant, au fabricant. Être exigeant, cela peut modifier l'offre :

- le consommateur doit faire savoir au détaillant qu'il veut des éco-produits et que la demande existe ;
- l'écolabellisation officielle est une démarche volontaire : le fabricant désireux d'obtenir l'écolabel y soumet son produit. Mais le phénomène ne prendra de l'ampleur que si les écolabels sont demandés par les consommateurs. Par leurs demandes et leurs choix, ce sont eux qui peuvent faire évoluer l'offre des produits.

Des consommateurs informés

Avoir une idée précise du cycle de vie des produits peut éclairer les choix et orienter les décisions du consommateur. Les associations environnementales et les associations de consommateurs peuvent en cela être une mine de renseignements.



en résumé...

■ **La dégradation de notre environnement nous inquiète :** l'épuisement des matières premières non renouvelables, la pollution, l'accumulation des déchets, le gaspillage de l'énergie, l'effet de serre et le changement climatique...

■ **Il n'y a pas de produit sans impact sur l'environnement.** Tout ce que l'on achète utilise des matières premières et de l'énergie, produit des déchets et induit des pollutions : les modes de consommation actuels sont une des causes principales de la dégradation de l'environnement.

■ **Mais il y a façon et façon de consommer.** Consommer, c'est aussi se soucier de l'origine des produits et de la façon dont ils sont fabriqués, se préoccuper des matériaux ou des substances qui les composent, réfléchir sur la manière de les utiliser, se demander ce qu'ils deviennent quand on s'en débarrasse. Agir pour l'environnement, cela peut commencer devant un étalage ou dans les rayons d'un supermarché.

■ **Alors sachons trouver et utiliser les éco-produits,** sachons reconnaître les bons labels et les mauvaises étiquettes, découvrons les critères pertinents de choix et soyons éco-consommateurs jusque devant la poubelle.

L'important est l'amélioration continue : devenir éco-consommateur est un apprentissage progressif. Maintenant, à nous d'agir !

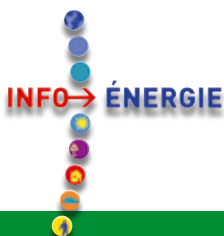
Crédits

Photos : ADEME : p.6bg et 18 (C. Weiss), p.11 et 21 (O. Sebart), p. 6hd, 13, 24 et 25 (R. Bourguet) ; Éco-Emballages p.6 (R. Renault : 6hg, B. Martinez : 6bd) ; Graphies p.20. Infographies : Graphies / Illustrations : Francis Macard

L'ADEME

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. L'agence met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, les aide à financer des projets dans cinq domaines (la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit) et à progresser dans leurs démarches de développement durable.

www.ademe.fr



Pour des conseils pratiques et gratuits sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables, contactez les Espaces **INFO → ÉNERGIE**, un réseau de spécialistes à votre service.

Trouvez le plus proche de chez vous en appelant le n° Azur (valable en France métropolitaine, prix d'un appel local) :

0 810 060 050

Ce guide vous est fourni par :



Siège social : 20, avenue du Grésillé
BP 90406 - 49004 ANGERS cedex 01

